



DES PROPOSITIONS

au cœur
des politiques
publiques
avec **L'Anacej**

www.anacej.fr

anacej

Lors du Conseil d'administration du 5 décembre 2012 et en application de la modification statutaire du 30 octobre 2012, l'Anacej a souhaité travailler sur ses orientations et la concrétisation de son réseau d'élus en charge de la jeunesse, de l'éducation, de l'enfance, de la citoyenneté et de tous domaines ayant trait à la participation des enfants et des jeunes à la vie publique.

Notre Assemblée générale a donc intégré lors de sa dernière réunion, un point supplémentaire aux statuts de l'association. Ainsi dans notre objet, nous indiquons dans les outils qui servent notre projet, la nécessité d'être un lieu de promotion et de réflexion des politiques jeunesse sur les territoires tout en assurant la mise en valeur des expériences des collectivités et des mouvements d'éducation populaire. Ces dernières s'appuyant sur la participation des jeunes comme outil principal de la construction des politiques publiques.

C'est pourquoi l'Anacej a adopté lors de son Assemblée générale à Nancy le 26 juin 2013 un nouveau texte qui engage l'Anacej. Il vise à placer les enfants, les jeunes, les élu-e-s en charge de l'enfance, la jeunesse, l'éducation des collectivités et les associations d'éducation populaire, au cœur des politiques publiques. Il remplace « Notre Accord sur les conseils d'enfants et de jeunes » adopté par l'Anacej et ses adhérents en 2002. Il met en valeur l'évolution de l'Anacej qui est de plus en plus sollicitée pour s'emparer des questions de jeunesse en plus des questions liées à la participation des enfants et des jeunes qui restent toutefois au cœur de l'action de notre association.

Les enfants, les jeunes, les élu-e-s des collectivités en charge de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation et les associations d'éducation populaire, au cœur des politiques publiques

Préambule :

L'Anacej et ses adhérents sont porteurs et promeuvent ces ambitions éducatives et politiques :

Le respect de la personne humaine quel que soit son âge, les valeurs de laïcité et de solidarité

Le dialogue entre enfants, jeunes et élu-e-s, l'exercice de la citoyenneté, l'éducation à la citoyenneté, le développement de la démocratie locale pour les enfants et les jeunes

Des politiques publiques territoriales adaptées et co-construites avec tous les acteurs concernés.

Les dispositifs de participation des enfants et des jeunes¹ à la vie publique se réfèrent aux orientations portées par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (et notamment à ses articles 12 à 15) et à la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

« La participation à la vie publique locale et régionale des enfants et des jeunes, citoyens d'Europe et du monde, est une exigence car elle est source de socialisation, d'échanges, de paix et de solidarité » et, « le manque de communication, voire le mépris, ne peut être que source de conflit et engendre souvent la violence et le racisme », affirmaient déjà les acteurs des conseils d'enfants et de jeunes, réunis au congrès de l'Anacej à Nevers en octobre 1998.

1 Un réseau d'élus, de décideurs-euses publics, d'associations, engagé-e-s, accompagné-e-s et organisé-e-s

La mise en place de dispositifs de participation des enfants et des jeunes sur un territoire change profondément le mode de fonctionnement de la collectivité qui le décide. Les élu-e-s et professionnel-le-s en charge de ce dossier se retrouvent au cœur d'un dispositif amené à s'emparer de **tous les sujets liés au territoire**. Au-delà de la question de la participation cela les positionne comme acteurs et « **chefs d'orchestre** » des politiques jeunesse de leur collectivité qui sont des politiques publiques transversales.

C'est pourquoi l'Anacej permet aux élu-e-s de se retrouver, quel que soit leur niveau de compétence territoriale, d'échanger, d'élaborer et de promouvoir les politiques jeunesse comme enjeu majeur des politiques publiques. L'Anacej est un interlocuteur des pouvoirs publics nationaux sur les questions de participation et de jeunesse et à ce titre offre à ses adhérents un moyen de faire évoluer et de porter haut le projet politique de leur collectivité.

2 Des dispositifs de participation, outils d'éducation à la citoyenneté qui visent à l'amélioration de la collectivité tout entière

Les propositions des enfants et des jeunes, les critiques, **permettent aux élu-e-s locaux d'amender et d'enrichir les politiques publiques**. Nous pensons en effet que la reconnaissance et la prise en compte de cette « expertise d'usage² » des enfants, des jeunes, de tous les citoyens acteurs d'un territoire, contribuent à améliorer les projets que les élus ont pour leur collectivité.

Nous pensons que ces idées peuvent aussi devenir des actions concrètes que les enfants et les jeunes élaborent avec le soutien de professionnel-le-s. Cela peut contribuer, à enrichir le dialogue entre habitant-e-s, élu-e-s et agents de la collectivité.

Nous pensons enfin que la possibilité offerte aux jeunes de construire des projets et de participer à leur mise en œuvre, font de ces dispositifs de participation de vrais lieux de formation à la citoyenneté et à la démocratie.

3 Chacun-e peut contribuer à la construction des politiques publiques territoriales

Les enfants et les jeunes peuvent être et sont aujourd'hui consultés sur toute question d'intérêt général (par exemple, les loisirs, le Plan de Déplacement Urbain, la mise en place d'une politique culturelle, l'aménagement de la collectivité, ou la création d'un Projet Éducatif Territorial). Cette consultation met les jeunes et les enfants au cœur des réflexions sur les politiques publiques.

Cette participation des enfants et des jeunes à la vie publique ne peut toutefois fonctionner sans que des élu-e-s locaux, accompagnés de professionnel-le-s et du mouvement associatif, aient la volonté de dialoguer avec les jeunes, de prendre leur parole en considération, d'obtenir leur point de vue sur un territoire et de leur permettre de l'améliorer, de le transformer.

4 La participation des enfants et des jeunes ne fait pas, seule, une politique jeunesse

Les dispositifs de participation sont **un élément, et non le seul, d'une politique locale à l'égard de la jeunesse. Ils sont ainsi pensés en complémentarité avec les autres éléments de cette politique** et en tenant compte de leurs spécificités. Ils sont en relation avec l'ensemble de la jeunesse et les autres dispositifs mis en place par la collectivité (maison de jeunes, accueil de loisirs...), les dispositifs et actions des partenaires institutionnels et associatifs (dispositif de participation à l'école, au centre social, Conseil de vie lycéenne, service civique...) et tous les lieux permettant l'engagement des jeunes.

Ils ne sont pas conçus pour résoudre un supposé manque d'intérêt civique mais s'inscrivent dans **une politique globale de la cité en direction de la jeunesse, portée par des élu-e-s**.

5 L'Anacej, une histoire, un projet, une expertise, la force d'un réseau

Depuis 1991, l'Anacej, ses 400 collectivités territoriales adhérentes, ses 9 fédérations et associations d'éducation populaire et de jeunesse, travaille à la promotion des dispositifs de participation des enfants et des jeunes. Cela l'a amenée à faire évoluer ses pratiques et celle de ses adhérents qui aujourd'hui prennent en compte plus largement la place des enfants et des jeunes dans les politiques publiques territoriales.

La présence au sein de notre association d'élus-e-s, de professionnel-le-s en charge de ces dispositifs et d'associations et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, fait de l'Anacej un lieu privilégié où se retrouvent différents acteurs des politiques enfance et jeunesse pour travailler ensemble sur tous les domaines de la vie publique des territoires. Ces rencontres et échanges produisent une expertise partagée qui sans cesse évolue pour impulser une nouvelle ambition pour la jeunesse.

1 / Nous entendons par « enfants et jeunes », les 7/30 ans qui sont engagés aujourd'hui au sein des dispositifs de participation.
2 / Nous appelons expertise d'usage le fait de considérer que les usagers, enfants et jeunes compris, ont une compétence liée à leur utilisation des services ou actions mis en place sur un territoire ou leur participation à la vie de celui-ci.

«La participation à la vie publique locale et régionale des enfants et des jeunes, citoyens d'Europe et du monde, est une exigence car elle est source de socialisation, d'échanges, de paix et de solidarité» et, «le manque de communication, voire le mépris, ne peut être que source de conflit et engendre souvent la violence et le racisme»
affirmaient déjà les acteurs des conseils d'enfants et de jeunes, réunis au congrès de l'Anacej à Nevers en octobre 1998

**un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse**

10 - 14 rue Tolain 75020 Paris
01 56 35 05 35 / info@anacej.fr

www.anacej.fr

anacej



Retrouvez l'Anacej sur

